



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de la réglementation,  
des associations et des élections

**ARRETE N° DCL-BRAE-18-031 CONVOQUANT  
LES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CONDEL  
ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES**

**Le Préfet du Calvados,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la démission de Monsieur Louis CORBIERE, maire de SAINT-LAURENT-DE-CONDEL ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de pourvoir aux vacances existant dans le conseil municipal avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les électeurs de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CONDEL sont convoqués pour le dimanche **30 septembre 2018**, à la mairie, à l'effet de pourvoir **DEUX vacances** existant dans le conseil municipal. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

**ARTICLE 2** : La campagne électorale sera ouverte le lundi 17 septembre 2018.

**ARTICLE 3** : Les élections se feront sur la base des listes électorales arrêtées au 28 février 2018 telles qu'elles ont pu être ultérieurement modifiées par application des articles L25, L27, L30 à L40, R17 et R18 du code électoral.

Peuvent également participer à cette élection, les citoyens de l'Union Européenne, résidant en France, inscrits sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales.

**ARTICLE 4** : Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

**ARTICLE 5** : Si un second tour est nécessaire, l'assemblée sera immédiatement convoquée, dans le même lieu et aux mêmes heures pour le dimanche 7 octobre 2018.

**ARTICLE 6** : Une déclaration de candidature en préfecture est obligatoire pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin. Il n'y a pas de déclaration de candidature pour le 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, sauf pour les personnes qui n'étaient pas candidates au 1<sup>er</sup> tour lorsque le nombre de candidats du 1<sup>er</sup> tour était inférieur au nombre de postes à pourvoir.

La candidature doit être faite sur un imprimé réglementaire (cerfa n°14996\*2) et être accompagnée des pièces justificatives mentionnées au dos de cet imprimé.

.../

Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr) à la rubrique « *Politiques publiques* > *Elections et citoyenneté* > *Elections* > *Elections municipales* > *Télécharger les formulaires indispensables*.

**ARTICLE 7** : Les déclarations de candidature devront être déposées à la préfecture du Calvados entre le mercredi 5 septembre 2018 et le jeudi 13 septembre 2018, pour le premier tour de scrutin et les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2018 pour l'éventuel second tour. Les services recevront les candidatures aux horaires suivants :

1er tour : du mercredi 5 au vendredi 7 septembre 2018 et du lundi 10 au mercredi 12 septembre : de 8 H 45 à 12 H 30 et le jeudi 13 septembre 2018 de 8 H 45 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.

2ème tour : le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 de 9 H 00 à 12 H 30 et le mardi 2 octobre 2018 de 8 H 45 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.

Pour les candidats qui le souhaitent, **un rendez-vous** peut leur être fixé pour le dépôt de candidature en appelant le 02.31.30.63.09.

**ARTICLE 8** : Le procès-verbal des opérations sera dressé par le secrétaire du bureau de vote. Un exemplaire, également signé du secrétaire et des membres du bureau de vote sera porté, **dès le lundi suivant le scrutin**, à la préfecture du Calvados, direction de la citoyenneté et des collectivités locales, bureau de la réglementation, des associations et des élections, avec les pièces annexes (liste d'émargement, bulletins nuls et blancs, ainsi que leurs enveloppes de scrutin ...).

**ARTICLE 9** : Le présent arrêté sera publié par Monsieur le premier adjoint faisant fonction de maire chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à CAEN, le 18 JUIN 2018

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le secrétaire général absent,  
Le sous-préfet de Lisieux,

  
Patrick VENANT

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE  
CALENDRIER ELECTORAL**

<b>Election municipale partielle complémentaire</b>	<b>SAINT-LAURENT-DE-CONDEL</b>
Date de la dernière vacance	09/07/2018
Scrutin au plutôt le:	
Scrutin au plus tard le:	07/10/2018
autre motif:	
Date de scrutin proposé:	30/09/2018

<i>Date du scrutin</i>	<i>dimanche 30 septembre 2018 de 8 heures à 18 heures</i>
------------------------	---

<b>Publication de l'arrêté de convocation des électeurs</b>	
Au plus tard	mardi 21 août 2018
réelle	vendredi 13 juillet 2018

<b>CANDIDATURES</b>	
Ouverture du délai de dépôt des candidatures	mercredi 05 septembre 2018
Clôture du délai de dépôt des candidatures	jeudi 13 septembre 2018 À 18 heures
Tirage au sort des panneaux d'affichage Publication de la liste des candidats	vendredi 14 septembre 2018
Ouverture de la campagne électorale Installation (délai ultime) et réunion de la commission de propagande Mise en place des panneaux d'affichage	lundi 17 septembre 2018
Remise des documents par les candidats à la commission de propagande Instructions aux maires (PV – affiches...)	vendredi 21 septembre 2018 À 12 heures
Envoi propagande + bulletins en mairie (date limite de remise des plis à la Poste)	mercredi 26 septembre 2018
Clôture de la campagne électorale (1er tour)	samedi 29 septembre 2018

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>dimanche 30 septembre 2018 de 8 heures à 18 heures</b>
----------------------------	---

<b>CANDIDATURES</b>	
Clôture du délai de dépôt des candidatures	mardi 02 octobre 2018 À 18 heures
Publication de la liste des candidats Instruction aux maires (PV – affiches) Renvoi des listes d'émargement Remise des documents par les candidats à la commission de propagande (12 heures)	mercredi 03 octobre 2018
Envoi propagande + bulletins en mairie (date limite de remise des plis à la Poste)	jeudi 04 octobre 2018
Clôture de la campagne électorale (2ème tour)	samedi 06 octobre 2018

<b>2ème tour</b>	<b>dimanche 07 octobre 2018 de 8 heures à 18 heures</b>
------------------	---

## CONTROLE PV

### ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE

SAINT-LAURENT-DE-CONDEL – T1 30/09/2018 – 2 postes à pourvoir

Pièces devant être dans l'enveloppe :

<input type="checkbox"/>	PVA
<input type="checkbox"/>	PVB (éventuellement)
<input type="checkbox"/>	liste émargement
<input type="checkbox"/>	feuilles de dépouillement
<input type="checkbox"/>	Nuls
<input type="checkbox"/>	Blancs

Contrôles :

p 1	<input type="checkbox"/>	369	Nb inscrits
	<input type="checkbox"/>		Nb émargements
	<input type="checkbox"/>		Nb votants
	<input type="checkbox"/>		Nb suffrages exprimés
p 3	<input type="checkbox"/>		Nb votants
	<input type="checkbox"/>		Nb de nuls (en vérifier la réalité)
	<input type="checkbox"/>		Nb de blancs (en vérifier la réalité)
	<input type="checkbox"/>		Nb suffrages exprimés
	<input type="checkbox"/>		Cohérence informations entre p 1 et p 3
	<input type="checkbox"/>		Nb voix minimum nécessaire pour être élu ( $\geq 1/4$ inscrits)
	<input type="checkbox"/>		Majorité absolue : $1/2$ exprimés + 1
p 4	<input type="checkbox"/>		Nb de procuration (reporter le chiffre sur la fiche de la chemise bleue)
	<input type="checkbox"/>		Observations et réclamations
	<input type="checkbox"/>		Signatures